

PREFECTURE DE LA CORREZE

Département de la Corrèze



Commune de Saint-Paul

ARRÊTÉ PERMANENT 2023/08

Nomination d'un nouveau membre au CCAS

Le Maire de la Commune de SAINT-PAUL

VU le décret n°95-562 de mai 1995,

VU les pouvoirs qui lui sont conférés,

VU le décès de Monsieur Serge Brusset, membre du Centre Communal d'Actions Sociales,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Madame Dominique DESSUS est nommée membre du Centre Communal d'Actions Sociales (CCAS).

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera :

- Inscrit au registre des actes de la Commune.
- Adressé à Madame Dominique DESSUS.
- Adressé à Monsieur le Préfet de la Corrèze.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-211923503-20231106-528-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/11/2023

Affichage : 06/11/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



Fait à SAINT-PAUL

Le 06/11/2023



LE MAIRE,

Stéphanie VALLÉE